

En : 05 OCT. 2022

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

N° 202200560

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac sont mises à jour en vue des documents annexes au présent arrêté. Le mise à jour consiste à l'intégration de l'ensemble des annexes suivantes :

ARRÊTÉ 2. La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Veyrac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Veyrac et au siège de Limoges Métropole, ainsi qu'en copie.

Fait à Limoges, 19 rue Renaud PAILLETON, le 05 OCT. 2022

Le Préfet,



Fait à Veyrac, le 10/10/2022

ARRÊTÉ DE MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VEYRAC

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200560_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_VEYRAC.pdf
(.pdf, 3,6 Mo)

 TÉLÉCHARGER